



Aide-mémoire sur la prolifération

Introduction

Par le programme de prévention et de sensibilisation Prophylax, opérationnel depuis 2004, le Service de renseignement de la Confédération (SRC) vise à protéger la place économique, technologique et de recherche suisse des menaces liées à la prolifération¹ et à l'espionnage. Il sensibilise des entreprises et des instituts de recherche à ces thématiques et leur présente diverses mesures de protection.

La Suisse a la responsabilité de lutter contre les activités de prolifération et de mettre en œuvre des mesures appropriées. Elle est membre des quatre régimes internationaux de contrôle des exportations et signataire des conventions internationales juridiquement contraignantes qui ont pour objet l'interdiction globale des armes biologiques et chimiques ainsi que la lutte contre la prolifération des armes nucléaires². L'objectif du programme Prophylax consiste à renforcer les contrôles des exportations de biens et de technologies critiques et pertinents en matière de prolifération en identifiant et en empêchant les activités d'acquisition illégales de manière précoce. Prophylax vise en outre à faire en sorte que les entreprises et les instituts de recherche adoptent une démarche plus prudente dans le traitement d'informations sensibles afin de prévenir les pertes de savoir-faire et la fuite des données.

Importance de la prolifération

- La prolifération d'armes NBC et de leurs vecteurs constitue l'un des plus grands risques de sécurité au monde.
- Des États cherchent à acquérir des armes NBC dans le but d'améliorer leur potentiel de menace et de dissuasion militaire ainsi que d'imposer des revendications politiques.
- La prolifération menace la stabilité régionale et internationale et débouche sur des courses aux armements.
- Les États préoccupants (*states of concern*) ne disposent ni du savoir-faire, ni des biens nécessaires au développement, à la fabrication et à l'étoffement d'arsenaux. Ils sont dès lors tributaires de biens et de technologies en provenance de l'étranger.
- Les acteurs importants dans le domaine de la prolifération tentent de contourner les contrôles des exportations internationaux et nationaux ainsi que les sanctions au moyen d'activités d'acquisition clandestines.
- Les entreprises ne sont souvent pas en mesure d'identifier les véritables intentions de leurs partenaires commerciaux domiciliés dans des États préoccupants. Elles peuvent alors réaliser à leur insu des transactions répréhensibles, p. ex. des exportations illégales ou des transferts de technologie.

Rapport avec la Suisse

La Suisse est la cible d'efforts d'acquisition de la part d'États préoccupants, puisqu'elle dispose

- de nombreuses entreprises de haute technologie (machines, électronique, outils de mesure, industrie pharmaceutique, chimie, etc.) ;
- d'un taux d'exportation élevé ;

¹ Prolifération d'armes de destruction massive (armes nucléaires, biologiques et chimiques, dites armes NBC) et de leurs vecteurs ainsi que de biens et de technologies pouvant servir à la fabrication de telles armes (biens à double usage notamment).

² Régimes de contrôle des exportations : Groupe Australie, Régime de contrôle de la technologie des missiles, Groupe des fournisseurs nucléaires, Arrangement de Wassenaar. Conventions : Convention sur les armes biologiques, Convention sur les armes chimiques, Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

- d'un pourcentage élevé de biens à double usage produits localement ;
- d'une place de recherche attrayante.

Méthodes employées par les États préoccupants (*liste non exhaustive*)

- Dissimulation du véritable utilisateur final
- Falsification de certificats d'utilisateur final
- Création de sociétés-écrans (souvent dans des pays de contournement/transit) ou recours à des sociétés neutres
- Utilisation d'un nom anodin d'entreprise ou d'université
- Répartition de l'acquisition en une série de petites commandes, empêchant ainsi d'en détecter l'importance en matière de prolifération
- Recherche de matériaux et d'équipements de substitution pour remplacer les produits figurant sur les listes des biens soumis aux contrôles à l'exportation
- Abus de l'inexpérience de fournisseurs dans le domaine des exportations
- Espionnage
- Cyberattaques

Indices potentiels d'une acquisition illégale (*liste non exhaustive*)

- L'identité de l'utilisateur final est incertaine.
- La finalité des biens est passée sous silence ou diffère sensiblement de celle prévue par le vendeur.
- L'acheteur exige un degré de confidentialité inhabituel et exagéré en rapport avec la destination ou la nature des produits à livrer.
- L'acheteur propose des conditions de paiement particulièrement avantageuses.
- Des intermédiaires sont utilisés sans motif apparent.
- Les voies de transport prévues n'ont aucun sens du point de vue géographique ou économique.
- L'acheteur renonce à une formation technique, à une garantie ou au service après-vente. Si une formation est dispensée, l'acheteur insiste pour qu'elle se déroule en Suisse.

Comment une entreprise peut-elle empêcher que son produit soit détourné à des fins de prolifération ?

- Connaissance de la législation actuelle sur le contrôle des exportations (notamment la loi et l'ordonnance sur le contrôle des biens, la loi sur le matériel de guerre) ainsi que les sanctions et embargos en vigueur (voir également le site Internet du SECO).
- Conformité interne à l'entreprise (responsables du contrôle des exportations notamment).
- Signalement au SRC ou à la police cantonale des demandes douteuses liées aux produits ou des efforts d'acquisition suspectés d'être illégaux (conserver les preuves, p. ex. les courriels et documents, mais ne pas ouvrir les pièces jointes des courriels).

Liens utiles

- **Dossier sur l'espionnage économique** : <http://www.ndb.admin.ch/espionnage-economique>
 - **Brochure Prophylax** : programme de prévention et de sensibilisation du SRC aux menaces liées à la prolifération et à l'espionnage
 - **Film de sensibilisation** à l'espionnage « **En ligne de mire** » ainsi que les **explications** relatives aux méthodes d'espionnage présentées dans le film et aux mesures de protection correspondantes
 - **Aide-mémoires et fiches d'information** sur les thèmes de la prolifération et de l'espionnage
- Questions ou informations en lien avec le **programme Prophylax** : prophylax@ndb.admin.ch
- Informations sur le contrôle des exportations, sanctions en vigueur et signalement d'exportations : www.seco.admin.ch / www.elic.admin.ch